

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :33

Présents :.....28

Votants :32

Date de Convocation : 22 juin 2010

Date d’Affichage : 5 juillet 2010

3^{ème} CONSEIL MUNICIPAL DE L’ANNEE 2010

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2010**

L’an deux mille dix, le 28 juin à 18 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué s’est réuni à l’Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MAGNE, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Robert CHABAUD, Madame Françoise CHAUVIERE, Madame Martine VORE, Madame Véronique COLAS-FIORINI, Monsieur René CHAUTARD, Monsieur Joël MALLETT, Madame Marie BAYSSAT, Monsieur Sébastien ALLART, Madame Ouardia TOUAHRI, Adjoints.

Monsieur Gérard GUILLET, Monsieur Jacques DWORAK, Madame Camille MASSON, Madame Maëlle VIERS-DOYE, Madame Maria LANCRENON, Monsieur Dominique MOMIRON, Madame Roberte DUCHER, Madame Nadège DUCHET, Monsieur Christophe NECHAOUNI, Monsieur Pascal TARRAIRE, Monsieur Franck PERRIER, Monsieur Pierre BERTRANDIAS, Madame Huguette STEINMETZ, Monsieur Mohammed RKINA, Madame Isabelle GAUTHIER, Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Juliette GENILLIER et Monsieur Marc JAMON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Anne-Marie MAHE par Monsieur Christophe NECHAOUNI, Monsieur Gilles DUFOUR par Madame Camille MASSON, Madame Gaëlle BOUCHICHE par Madame Nadège DUCHET, Madame Martine VARISCHETTI par Monsieur Bertrand BARRAUD.

Absents non représentés : Monsieur Laurent PRADIER (arrivé à 21h55).

A été nommé secrétaire : Monsieur Sébastien ALLART.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2010 à l’unanimité, sous réserve d’ajout de la mention « *et jouent un rôle social et éducatif primordial* »

après les dires de Monsieur BARRAUD, page 35 : « *Monsieur Bertrand BARRAUD évoque la notion de solidarité territoriale et ajoute qu'il n'est pas évident de faire le partage. Néanmoins, Monsieur Bertrand BARRAUD considère que pendant la crise, des efforts supplémentaires devraient être faits envers les associations car elles consomment sur Issoire* ».



10/03/01 – Madame Françoise CHAUVIERE invite le conseil municipal à approuver la convention de partenariat entre la Ville d'Issoire et la communauté de communes Issoire Communauté, relativement à l'intervention des services municipaux « espaces verts » et « nettoyage », au sein de structures intercommunales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/02 – Sur proposition de Madame Maria LANCRENON, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de bail commercial pour l'exploitation du futur cinéma, entre la Ville et la société Le MODERN, contre la résiliation des deux baux en cours : un bail à construction liant la Ville et la société et un bail commercial liant les mêmes parties.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Bertrand BARRAUD et Madame Martine VARISCHETTI).

10/03/03 – Madame Camille MASSON invite le conseil municipal à décider la création et les modalités de fonctionnement d'une commission d'indemnisation amiable des commerçants à la suite des travaux du Boulevard PASTEUR.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/04 – Monsieur René CHAUTARD propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de prêt gracieux de matériels entre les Villes d'Issoire, de Brioude et de Saint-Flour dans le cadre de l'association « espace solidaire Val d'Allier Margeride ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/05 – Monsieur Gérard GUILLET invite le conseil municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Saint Austremonie Composites Spéciaux (SACS) :

- une promesse synallagmatique de vente pour la parcelle cadastrée section AL n° 304 sise Avenue Jean JAURES à Issoire, comportant une clause et les conditions de mise à disposition des locaux au jour de signature de la promesse ;
- et sa réitération par acte authentique pour la somme arrêtée d'un commun accord à 1 000 000 d'euros, tous droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/06 – Monsieur le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser :

- à signer le mémorandum conclu entre la Ville et l'entreprise VALEO relativement aux conditions de location de la parcelle cadastrée section AL n° 303 sise Avenue Jean JAURES, après réhabilitation de l'ancien site industriel DUCCELLIER ;
- à déposer le permis de construire afférent à la réhabilitation dudit site.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par 32 voix pour.

10/03/07 – Madame Nadège DUCHET propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite relative aux nuisances sonores du circuit du Centre Européen d'Essais de Recherches en Techniques Automobiles (CEERTA), entre la Ville, l'association des riverains du circuit « Vivre au Calme » et le CEERTA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par 32 voix pour.

10/03/08 – Monsieur Jacques DWORAK invite le conseil municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite entre la ville d'Issoire et l'association « L'attrape Rêves », relative à la mise à disposition du rail d'agrès situé à l'intérieur du gymnase MURAT.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

Monsieur Gérard GUILLET quitte le conseil municipal et donne pouvoir à Madame Maria LANCRENON.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

10/03/09 – Madame Martine VORE propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention multipartite, entre la Ville et les utilisateurs, relative aux conditions d'utilisation du mur d'escalade du gymnase Laura FLESSEL.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

En application de l'article 2121-14 du CGCT, Madame Françoise CHAUVIERE est élue Présidente.

10/03/10 – Sur présentation de Madame Françoise CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à examiner et adopter les résultats du compte administratif 2009 du budget de la Ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 31 voix pour.

10/03/10 BIS - Sur présentation de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à examiner et adopter les résultats du compte administratif 2009 du service de l'eau.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 31 voix pour.

10/03/10 TER - Sur présentation de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à examiner et adopter les résultats du compte administratif 2009 du service annexe d'assainissement, dissous depuis le 1^{er} mai 2009.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 31 voix pour.

10/03/10 QUATER - Sur présentation de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à examiner et adopter les résultats du compte administratif 2009 du camping.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 31 voix pour.

Monsieur le Maire revient dans la salle ; il reprend la Présidence de la séance.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

10/03/11 - Sur proposition de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à adopter l'affectation des résultats du compte administratif 2009 du budget de la Ville

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/12 - Sur proposition de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à approuver l'affectation des résultats du compte administratif 2009 du service de l'eau.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/12 - BIS - Sur proposition de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à approuver l'affectation des résultats du compte administratif 2009 du service de l'assainissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/12 - TER - Sur proposition de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à approuver l'affectation des résultats du compte administratif 2009 du service du camping.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/13 - Sur proposition de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à approuver les comptes de gestion 2009 du budget principal Ville, dressés par Madame le Trésorier chargée des fonctions de receveur de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/13 - BIS - Sur proposition de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à approuver les comptes de gestion 2009 du budget annexe du service de l'eau, dressés par Madame le Trésorier chargée des fonctions de receveur de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/13 - TER - Sur proposition de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à approuver les comptes de gestion 2009 du budget annexe du service de l'assainissement, dressés par Madame le Trésorier chargée des fonctions de receveur de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/13 - QUATER - Sur proposition de Madame CHAUVIERE, le conseil municipal est invité à approuver les comptes de gestion 2009 du budget annexe du service du camping, dressés par Madame le Trésorier chargée des fonctions de receveur de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/14 - Sur présentation de Monsieur ALLART, le conseil municipal est invité à prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées directement par la commune ou pour son compte durant l'année 2009.

Le conseil municipal prend acte.

10/03/15 – Sur proposition de Madame Martine VORE, le conseil municipal est invité à approuver l'attribution des subventions aux associations sportives fédérées par l'Union Sportive Issoirienne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/16 – Monsieur Joël MALLET propose au conseil municipal d'attribuer la participation 2009 de la Ville d'Issoire à l'association « Espace Solidaire Val d'Allier Margeride », soit un montant de 10 501 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/17 – Madame Camille MASSON propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accorder la décharge de responsabilité du régisseur des droits de place consécutivement au vol de la sacoche, contenant 20 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/18 – Monsieur Dominique MOMIRON propose au conseil municipal d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2010 à l'Office de Commerce d'Issoire, à hauteur de 171 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/19 – Sur proposition de Madame Martine VORE, le conseil municipal est invité à attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'Union Sportive Issoirienne de Rugby dans le cadre des festivités du centenaire du club.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/20 – Monsieur Jacques DWORAK propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre de l'année 2010 pour l'achat de matériel de restauration.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/21 – Sur proposition de Madame Maria LANCRENON, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Chambre des commerçants non sédentaires actant les modalités de fonctionnement du marché nocturne durant les mois de juillet et août 2010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/22 – Madame Marie BAYSSAT invite le conseil municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs aux modalités financières de l'accueil des élèves dans le cadre de la natation scolaire au Centre Aqualudique d'Issoire Communauté.

Cette délibération est adoptée par :

- **28 voix pour ;**
- **3 contre (Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Martine VARISCHETTI et Madame Isabelle GAUTHIER)**
- **1 abstention (Monsieur Mohammed RKINA)**

10/03/23 – Monsieur Sébastien ALLART propose au conseil municipal d'approuver les termes du protocole transactionnel conclu entre la Ville d'Issoire et la société SACHERIES D'Auvergne, relatif au règlement amiable d'un litige lié à une infraction au règlement local de publicité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/24 – Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à l'autoriser à signer un contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) pour le paiement d'une redevance autorisant la reproduction par reprographie d'œuvres protégées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

A 21h20, Monsieur le Maire décide de suspendre la séance, pour une durée de 20 minutes.

A 21h40, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à reprendre la séance.

10/03/25 – Madame Véronique COLAS-FIORINI propose au conseil municipal de prévoir la dénomination :

- De la future voie reliant la route de Perrier au chemin de Bizaleix : « Rue Germaine TILLON »
- De la voie de desserte du programme d'Auvergne Habitat Chemin des Quinzes : « Rue Camille CHASTRETTE ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/26 – Sur proposition de Monsieur Sébastien ALLART, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'acte de vente de l'échange dans soulte entre la parcelle communale déclassée et la partie de la parcelle cadastrée AS n° 230 formant la nouvelle emprise du Chemin des Petits Ecoliers ;
- signer l'acte de vente pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AS n° 230 d'une superficie d'environ 173 m² au prix de 48 € le m², tous droits, taxes, frais et honoraires restant à la charge de la Commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/27 – Monsieur Christophe NECHAOUNI invite le conseil municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la réitération par acte authentique de l'acquisition gratuite de la parcelle sise Rue

Pierre Antoine ROUVET cadastrée section BI n° 1431 d'une superficie de 56 m², tous droits, taxes et honoraires restant à la charge de la Commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

10/03/28 – Sur proposition de Monsieur Franck PERRIER, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif aux vestiaires Foot Rugby, au complexe sportif Jacques LAVEDRINE situé au lieu-dit Le Grand Mas.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 32 voix pour.

Monsieur Laurent PRADIER arrive en séance à 21h55.

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

10/03/29 – Sur proposition de Monsieur Pierre BERTRANDIAS, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire pour le bâtiment de l'Union Sportive Pédale Issoirienne, prévu en extension du Gymnase des Prés Avenue Antonin GAILLARD sur sa façade Est.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/30 – Madame Nadège DUCHET invite le conseil municipal à :

- accepter le rachat à l'EPF-SMAF par acte administratif des parcelles cadastrées section AC n° 361 et AC n° 362, sises Rue de l'Espaillat pour un montant de 48 502.18 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la procédure d'acquisition et désigner Monsieur le Premier Adjoint comme signataire de l'acte ;
- autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes autorisations d'urbanisme nécessaires à l'opération de réaménagement des garages des immeubles pour location au SIVOS et accomplir toutes formalités subséquentes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/31 – Monsieur Dominique MOMIRON propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement collectif au Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Issoire et de sa Région SIREG), afin qu'il prenne effet à la date du transfert de compétence (1^{er} mai 2009).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/32 – Sur proposition de Monsieur René CHAUTARD, le conseil municipal est invité à approuver l'extension du périmètre payant à la place du Général de Gaulle et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce sens.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/33 – Monsieur Sébastien ALLART invite le conseil municipal à approuver le projet d'une installation d'une cuve de récupération d'eau pluviale, pour un montant de 18 200 euros HT, soit 21 767.20 € TTC, aux Ateliers de Parentignat et autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/34 – Madame Marie BAYSSAT invite le conseil municipal à adopter les termes du nouveau règlement intérieur du Centre de Loisirs Enfance et à autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/35 – Sur proposition de Madame Marie BAYSSAT, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrains et locaux du Centre aéré de l'Amicale Laïque d'Issoire, sis 571 chemin de la Plaigne à Issoire, au bénéfice de la Ville d'Issoire pour la période des vacances estivales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/36 – Madame Marie BAYSSAT invite le conseil municipal à :

- adopter les termes de la convention de partenariat entre le Relais d'Assistantes Maternelles d'Issoire Communauté et le Centre de Loisirs Enfance de la Ville d'Issoire, aux fins que les deux structures décident conjointement de l'accueil des stagiaires et de la durée du stage ;
- signer ladite convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/37 – Madame Maria LANCRENON invite le conseil municipal à approuver les modifications apportées aux règlements des crèches, multi-accueil collectif et multi-accueil familial, et à autoriser Monsieur le Maire à signer les règlements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/38 – Sur proposition de Madame Maria LANCRENON, le conseil municipal est invité à :

- adopter les termes de la Convention de partenariat Ciné Jeunes 2010-2011 avec l'association « Les rencontres Nomades », permettant aux jeunes âgés de 7 à 11 ans d'être sensibilisés à la culture et au cinéma en particulier et de développer leur sens civique en faisant des choix ;
- accepter que la Ville d'Issoire participe financièrement à hauteur de 3 950 € pour la mise en œuvre de ce programme d'action ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/39 – Monsieur Joël MALLET invite le conseil municipal à :

- adopter les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Issoire et l'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme concernant le Pass Professionnel, le Pass Very Important Pro (VIP) pour la Tour de l'Horloge, permettant aux professionnels du tourisme d'accéder gratuitement aux sites touristiques ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/40 – Madame Ouardia TOUAHRI invite le conseil municipal à :

- approuver les termes de la fiche d'engagement avec l'Agence Départementale de Développement Touristique (ADDT) du Puy-de-Dôme, concernant l'opération départementale « Planète Explorer » visant à favoriser la fréquentation des sites patrimoniaux du département par une approche ludique et pédagogique ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite fiche d'engagement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/41 – Sur proposition de Madame Ouardia TOUAHRI, le conseil municipal est invité à approuver les grilles de tarification pour la saison culturelle 2010/2011, avec ajout d'une troisième colonne au sein du tarif « abonnés » spécialement dédiée au Free Pass.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour, sous réserve de l'ajout d'une troisième colonne dédiée au Free Pass au sein du tarif « abonnés »

10/03/42 – Monsieur Christophe NECHAOUNI invite le conseil municipal à :

- approuver les termes de la convention de partenariat entre la Commune et le Centre des monuments nationaux, relative à des accords tarifaires entre la Tour de l'Horloge et le Château de VILLENEUVE-LEMBRON ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/43 – Sur proposition de Monsieur Pascal TARRAIRE, le conseil municipal est invité à :

- adopter les évolutions du dispositif de la carte jeune Free Pass, permettant aux jeunes de profiter d'avantages dans le cadre de leurs loisirs ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/44 – Monsieur le Maire invite le conseil municipal à :

- adopter le principe d'une délégation de service public pour la gestion des marchés hebdomadaires et de la foire de la Sainte Paule de la Ville d'Issoire ;
- choisir l'affermage en tant que gestion déléguée ;
- l'autoriser à lancer la procédure retenue permettant de désigner le délégataire et à accomplir toutes les tâches découlant de la mise en œuvre de cette procédure ;
- dire qu'en cas d'offres infructueuses la municipalité envisage de mener de nouvelles réflexions pour solutionner de façon pérenne la gestion des marchés hebdomadaires et de la foire de la Sainte Paule.

Cette délibération est adoptée par :

- **31 voix pour ;**
- **2 abstentions (Monsieur Bertrand BARRAUD et Madame Martine VARISCHETTI).**

10/03/45 – Monsieur Robert CHABAUD invite le conseil municipal à approuver la révision du tableau des effectifs.

Cette délibération est adoptée :

- par 29 voix pour ;
- 4 abstentions (Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Martine VARISCHETTI, Monsieur Laurent PRADIER et Monsieur Marc JAMON).

10/03/46 – Sur proposition de Madame Camille MASSON, le conseil municipal est invité à approuver la réintégration du logement sis au cimetière municipal dans la liste des logements de fonction.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/47 – Monsieur Robert CHABAUD invite le conseil municipal à :

- approuver la mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'Union Sportive Issoirienne Football pour l'éducation des élèves du collège les Prés inscrits en section sportive ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant la mise à disposition de l'agent deux après-midis par semaine scolarisée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/48 – Sur proposition de Madame Maria LANCRENON, le conseil municipal est invité à :

- approuver la réforme des conditions de recrutement des enseignants contractuels de l'école de musique
- autoriser son entrée en vigueur en septembre 2010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/49 – Madame Ouardia TOUAHRI invite le conseil municipal à fixer :

- à 6 euros la vente du catalogue de l'exposition de Jhy Cheng Wu ;
- à 4 euros la vente du catalogue de l'exposition de Jean-Baptiste MURATORE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/50 – Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à accepter l'acquisition de l'œuvre intitulée « Bâches 11 », de Monsieur Armel JULLIEN, pour un montant de 4 000 euros.

Cette délibération est adoptée par :

- 16 voix pour
- 17 abstentions : Monsieur Sébastien ALLART, Madame Véronique COLAS-FIORINI, Monsieur Joël MALLET, Madame Maëlle VIERS-DOYE, Madame Maria LANCRENON, Monsieur Gérard GUILLET, Monsieur Christophe NECHAOUNI, Madame Anne-Marie MAHE, Madame Nadège DUCHET, Madame Gaëlle BOUCHICHE, Monsieur Jacques DWORAK, Madame Roberte DUCHER, Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Isabelle GAUTHIER, Madame Martine VARISCHETTI, Monsieur Laurent PRADIER et Monsieur Marc JAMON.

10/03/51 – Madame Véronique COLAS-FIORINI invite le conseil municipal à

- approuver les termes de la convention de mise à disposition par la Ville d'un garage de 42 m² sis 20 rue de l'Espaillat à Issoire, au Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale, pour un montant de 50 euros par mois, pour le stockage d'armoires réfrigérées et le stationnement de deux véhicules ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/52 – Sur proposition de Madame Nadège DUCHET, le conseil municipal est invité à :

- approuver la convention de mise à disposition de locaux au Comité Œuvres Sociales du personnel communal, au sous-sol du bâtiment n° 11 sis rue Jean-Baptiste MURATORE au Pré-Rond ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

10/03/53 – Sur proposition de Monsieur le Maire, un rapport est ajouté à l'ordre du jour : l'acquisition d'une aquarelle pour offrir à la Ville de NEUMARKT, en Allemagne, à l'occasion de son 850^{ème} anniversaire. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir l'œuvre de Monsieur Paul GAZAGNE intitulée « Rue Berbiziale » pour un montant de 150 euros.



Cette délibération est adoptée à l'unanimité, par 33 voix pour.

Question orale de Monsieur Marc JAMON relative au devenir du bâtiment « Tribunal ».
Monsieur le Maire répond que les études sont en cours sur la question de l'accessibilité du bâtiment. Un groupe de travail sera mis en place pour déterminer comment faire vivre autrement ces espaces patrimoniaux.
Néanmoins, le rez-de-chaussée pourrait très rapidement être utilisé pour exposer des œuvres d'art, et notamment celles du Père KIM EN JOONG, qui avait proposé de faire don de ses œuvres à la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 23h50.


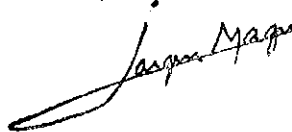
Fait à ISSOIRE, le 5 juillet 2010,

Le Secrétaire,



Sébastien ALLART

Le Maire,



Jacques MAGNE